

L'urbanisme en zone littorale aujourd'hui

OBJECTIFS

- Revenir sur les principales règles d'urbanisme encadrant l'urbanisme sur le littoral.
- Présenter l'actualité au travers des jurisprudences récentes et des dernières évolutions réglementaires.

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux agents immobiliers, Géomètres-Experts, notaires, avocats, promoteurs, aménageurs, lotisseurs, responsables de l'aménagement et de l'urbanisme, architectes, maîtres d'œuvre, banquiers, ainsi qu'à l'ensemble des opérateurs immobiliers et leurs partenaires professionnels et conseils.

PRÉREQUIS

Expérience professionnelle.

MÉTHODES MOBILISÉES

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, méthodologiques, processus d'amélioration des pratiques personnelles et collectives, exercices pratiques individuels.

MOYENS ET OUTILS

La formation propose les modalités du présentiel avec des salles équipées dans les locaux du Cnam. Les supports seront fournis au stagiaire.

INTERVENANT

Jean-François ROUHAUD, Avocat associé, Lexcap Rennes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Tour de table de positionnement en début de formation.
- Tour de table conclusif pour valider l'acquisition des compétences.
- Une évaluation satisfaction est proposée auprès de chaque stagiaire.
- Une attestation de formation sera remise à chaque participant.
- Dispositif non certifiant.



Modalité(s) proposée(s)

Dates

15/02/2024

Durée

3.50 heures en présentiel

Lieu

Cnam, 25 boulevard Guy Mollet, Nantes

Horaires

13h30-17h00

Tarifs

220 euros (tarif normal)

[Conditions générales de vente](#)

Minimum : 6 participants

Maximum : 25 participants

Formation également proposée en INTRA-entreprise

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour vos questions spécifiques, un référent Cnam est dédié à l'accompagnement : handi@cnam-paysdelaloire.fr

Délai d'accès

Jusqu'à 1 mois avant le début de formation

Contact

Conseiller entreprise : [Lien « nos contacts entreprises »](#)

Pôle immobilier (ICH, CRDI, Cami)
02 40 16 46 28
ich.ouest@cnam-paysdelaloire.fr

L'urbanisme en zone littorale aujourd'hui

PROGRAMME

- I. L'articulation de la loi « littoral », des PLU et des SCOT ; l'opposabilité de la loi « littoral » aux autorisations d'urbanisme.
- II. L'extension de l'urbanisation en continuité des agglomérations/villages et au sein des secteurs déjà urbanisés ; rappel et nouveautés.
- III. Les travaux dans la bande des 100 mètres ; rappel et nouveautés.
- IV. L'extension de l'urbanisation au sein des espaces proches du rivage.
- V. La protection des espaces littoraux remarquables.

Pour aller plus loin

- [Formations courtes 2024](#)
- Unité d'enseignement
 - DRM119 – Enjeux environnementaux et immobilier
 - DRM101 – Planifications urbaine et autorisations d'urbanisme
 - DRM144 – Autorisation patrimoniales et archéologie préventive

Points forts de la formation

- Formation assurée par un expert
- Modalités pédagogiques actives

Taux de satisfaction

- 91% de satisfaction sur l'ensemble des formations courtes 2023